

## SEANCE DU 29 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze le 29 OCTOBRE à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 20 OCTOBRE, s'est réuni en session ORDINAIRE, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame ROTA Maire,

Présents : Mmes CORRARO Laura, FATON Madeleine, FROMONT Jacqueline, RENAUD Laurence,  
Mrs PERARO Jean-Charles, THOMAS Rémi.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Mr THOMAS Rémi

Date de la Convocation : 20.10.2014

Nombre de conseillers afférents au CM: 07

En exercice : 07

Présents: 07

Votants: 07

COURRIER REÇU LE

21 NOV. 2014

Affichage : 03/11/2014  
Mairie de REITHOUSE  
39270

### GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE -TAFTA- \_Délibération N°2014-0033

Madame le maire informe le Conseil Municipal du projet de marché transatlantique conçu par les Chefs d'États et de Gouvernements Européens, dès le 26 juin 2013 ces Chefs d'États mandatent la commission européenne afin d'ouvrir des négociations avec les États Unis en vue d'aboutir à un accord transatlantique pour créer un vaste marché transatlantique.

Ce projet d'accord vise à libéraliser les échanges commerciaux en démantelant les droits de douanes tout en s'attaquant aux normes de régulation.

Il est à craindre que ces traités, s'ils devaient se faire, annihilent les normes et les législations européennes pour faciliter le libre-échange et dérèglent les marchés actuels.

Madame le Maire donne des exemples sur les risques attendus eu égard aux conséquences actuelles des marchés libéralisés entre le Canada, le Mexique et les États Unis.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de s'exprimer sur ce sujet.

Après débat le Conseil Municipal

REFUSE la mise en place de ce marché sans qu'il n'y est débat et aménagement

REFUSE l'affaiblissement du cadre réglementaire qui en résulterait

DEMANDE un moratoire sur les négociations en cours et la diffusion des éléments de négociations.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois, an,

Que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 03.11.2014

Pour copie conforme

En Mairie, le 03.11.2014

Le Maire,

Josiane ROTA,

Reçu en Préfecture le .../.../...

PRÉFECTURE DU JURA  
REÇU LE :

- 5 NOV. 2014

Loi du 2 Mars 1982

